

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 85 (1934)
Heft: 11

Nachruf: Nos morts
Autor: H.F.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

† M. Peter Brosi, inspecteur forestier, à Klosters.

Le 9 juillet dernier, est décédé, à l'âge de 40 ans, M. *Peter Brosi*, administrateur des forêts de la commune de Klosters (Grisons). Entré à l'École forestière en 1913, la maladie l'obligea d'interrompre, à deux reprises, ses études professionnelles qu'il acheva en 1918. Il ne réussit pas à se guérir définitivement d'une affection des reins, contractée en 1914. Aussitôt après le stage réglementaire, il est mis à la direction du domaine forestier de Klosters, sa commune natale. C'est là qu'il fit toute sa carrière et que la mort est venue, hélas bien tôt, nous le reprendre.



Connaissant fort bien la mentalité de la population et la région dans laquelle il exerça son activité, le défunt remplit au mieux sa tâche de forestier de la montagne, encore que le mauvais état de sa santé la lui rendit plus difficile : il sut, en particulier, développer activement le réseau de chemins des forêts de Klosters. Preuve en est que, pendant la durée de ses fonctions, cette commune a construit (avec subventions) 10,57 km de chemins forestiers, ayant coûté 175.000 fr. A côté de ceux-ci, il en fut établi 5,65 km, sans subventions (coût 25.970 fr.). Il a réussi, en outre, à améliorer beaucoup l'organisation des mises de bois, bien connues, de Klosters, cela avec succès.

M. Brosi a fait partie durant plusieurs années et jusqu'à sa mort, du comité et du bureau de l'association forestière grisonne « Selva », où sa collaboration était très appréciée. Nombreux furent, en outre, les propriétaires particuliers et autres associations qui recoururent volontiers aux conseils de ce technicien toujours serviable.

Tous ceux qui l'ont connu garderont, de cet excellent forestier et de cet homme foncièrement bienveillant, le plus cordial souvenir.

(Extrait d'un article H. F., paru à la *Zeitschrift* n° 11.)

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Procès-verbal de l'assemblée générale de la Société forestière suisse, à Lausanne (salle du Grand Conseil, place du Château), le lundi 10 septembre 1934.

La séance est ouverte à 7,25 h. par Monsieur le Conseiller d'Etat *F. Porchet*, chef du Département vaudois de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, président du comité local d'organisation. Du remarquable discours prononcé par l'éminent magistrat, nous détachons les passages suivants, d'une brûlante actualité :

« ... L'évolution des habitudes nationales et l'état du marché mondial créent des difficultés, sans cesse accrues, à ceux qui cultivent la forêt et plus encore à ceux qui doivent tirer parti de ses produits. Ce problème est de caractère d'abord international, puisque la concurrence des bois étrangers est terrible. Elle serait ruineuse si des droits de douane et, plus encore, le contingentement des importations n'en atténuaient heureusement les dangers. Le problème est d'ordre national aussi par la lutte que livrent, au bois de nos forêts, divers matériaux de construction et d'autres sources de chaleur. Les tarifs internes de transport augmentent encore le prix de revient des bois, à un moment où les administrations publiques, comme les particuliers, adoptent, en toute circonstance, de préférence les solutions les moins coûteuses.

Le problème est aussi de caractère régional, c'est-à-dire cantonal, car, à l'abri de la protection douanière, il est indispensable que chaque canton fasse de son mieux pour orienter sa sylviculture et adapter l'exploitation de ses forêts aux circonstances économiques actuelles.

Devant une tâche, si vaste par ses données et diverse par ses aspects, l'union des sylviculteurs en une forte association est un bienfait. Dans une démocratie aussi développée que la nôtre, où le peuple a de plus en plus la tendance à confier ses intérêts matériels à l'Etat, tout en se réservant le droit de critiquer celui-ci — souvent sans mesure — il est indispensable que de solides associations puissent établir une liaison entre l'individu et les autorités ... La *Société forestière suisse* joue ce rôle bienfaisant. Nous l'en remercions et la saluons avec plaisir ! »

Après avoir adressé un salut de bienvenue particulièrement cordial aux congressistes confédérés, M. le Conseiller d'Etat poursuit en ces termes :